



ECTB1BA

2024 - 2025



Le grade de bachelier supplémentaire a la même valeur que le grade de bachelier principal et assure un accès immédiat au master correspondant.

Sont possibles des bacheliers supplémentaires en :

- [Bachelier en droit \[Bachelier supplémentaire pour porteur-se d'un titre de bachelier en sc. économiques et de gestion\]](#)
- [Bachelier en philosophie \[Bachelier supplémentaire pour porteur-se d'un titre de bachelier en sc. écon. et de gestion\]](#)

Plus d'informations en contactant l'administration facultaire : [espo-slb@uclouvain.be](mailto:espo-slb@uclouvain.be)

## ECTB1BA - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

---

Au terme de son bachelier, l'étudiant-e aura acquis les compétences suivantes :

#### **I. Acquérir les bases disciplinaires et méthodologiques dans le domaine de l'économie et de la gestion**

- **Maîtriser de manière active les concepts et modèles fondamentaux des sciences économiques et des sciences de gestion**
  - Acquérir progressivement une capacité de modélisation des phénomènes économiques
  - Acquérir progressivement une maîtrise des domaines fondamentaux de la gestion

**Compétences et acquis spécifiques des étudiant-e-s issu-e-s de la filière trilingue :**

- Capacité à suivre un cours, à l'étudier et à en présenter l'examen oral ou écrit en néerlandais et en anglais,
- Connaissance de l'univers culturel, des particularismes et des modes de pensées liés au néerlandais et à l'anglais;
- Capacité à mener une recherche dans le domaine des sciences économiques, et à rédiger un travail conséquent de portée universitaire en néerlandais et en anglais.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le programme de bachelier en sciences économiques et de gestion est un programme de 1er cycle (bachelier dit de "transition"), qui comporte 180 crédits, et fait l'objet d'une découpe chronologique en trois blocs annuels de 60 crédits. Il prépare à plusieurs formations de 2e cycle (programmes de master). Ce programme a été pensé pour apporter les outils et les savoirs disciplinaires, mais aussi les savoir-faire et les compétences relevant des deux domaines (les sciences économiques et la gestion) afin que nos étudiant-e-s puissent s'inscrire de manière flexible dans les différents programmes de masters qui leur sont accessibles par la suite (Master en sciences économiques ou Master en sciences de gestion).

L'offre d'unités d'enseignement en économie et gestion est polyvalente puisqu'elle veille à apporter une solide formation dans les disciplines des sciences économiques et de la gestion (microéconomie, macroéconomie, finance, gestion de la production, des ressources humaines,...), ainsi qu'une maîtrise des méthodes quantitatives (mathématiques, statistiques). D'autre part, elle assure également une formation générale en sciences humaines et sociales (sociologie, philosophie, sciences politiques), sans oublier l'indispensable acquisition de compétences linguistiques efficaces, en anglais et en néerlandais dans le programme trilingue, ainsi que la possibilité de suivre certaines unités d'enseignement organisées par notre partenaire de la KU Leuven - Campus Bruxelles.

**ECTB1BA Programme****PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE**

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊙ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc  
annuel



1 2 3

**o Contenu de la formation :****o Économie**

Bloc  
annuel

1 2 3

o Gestion

○ BECGE1112	Fondements de la comptabilité	Oscar Bernal Diaz (supplée Alexandre Girard)	30 [q1] [45h+15h] [5 Crédits] 	X		
○ BECGE1117	Inleiding tot financiële markten	Alain Praet	30 [q2] [30h+15h] [4 Crédits] 	X		
○ BECGE1216						



				Bloc annuel		
				1	2	3
⊗ EKULB1328	ICT Management <i>Choix possible uniquement si l'étudiant-e n'a pas choisi EKULB1329.</i>		EN [q2] [52h] [5 Crédits]			x

⊗ Choix éventuel de 5 crédits parmi les uni8 Tm Tm [( Cho21.856001 cm - 0 I135eih6 0 0 m 8.503 0 I 8.503 1 I 0 1 I h W n 1 G [] 0 d 2 w 0 0 m



## PRÉREQUIS ENTRE COURS

---

Le **tableau** ci-dessous reprend les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE.

Ces activités sont par ailleurs identifiées **dans le programme détaillé** : leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

### Prérequis et programme annuel de l'étudiant-e

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un même bloc annuel d'un programme. Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant-e pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un-e étudiant-e en début d'année, il en assure la cohérence :

- Il peut imposer à l'étudiant-e de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique
- En fin de cycle uniquement, il peut transformer un prérequis en corequis.

Pour plus d'information, consulter [le règlement des études et des examens](#).

### # Tableau des prérequis

**BANGL1291** "English II" a comme prérequis BANGL1191

- BANGL1191 - Anglais I

**BANGL1391** "English III" a comme prérequis BANGL1291

- BANGL1291 - Anglais II

**BDROI1272** "Special questions of economic law " a comme prérequis BESPO1173 AND BECGE1114

- BESPO1173 - Economie I
- BECGE1114 - Economics II

**BECGE1211** "Macroeconomics" a comme prérequis BECGE1114

- BECGE1114 - Economics II

**BECGE1213** "Financial Statement Analysis" a comme prérequis BECGE1112

- BECGE1112 - Fondements de la comptabilité

**BECGE1217** "Microeconomics" a comme prérequis BESPO1173

- BESPO1173 - Economie I

**BECGE1218** "Public economics" a comme prérequis BESPO1173

- BESPO1173 - Economie I

**BECGE1231**

- BECGE1340** "Seminar in Economic History" a comme prérequis BESPO1173 AND BECGE1211 AND BECGE1132
- BESPO1173 - [Economie I](#)
  - BECGE1211 - [Macroéconomie](#)
  - BECGE1132 - [Statistique descriptive et probabilités](#)
- BECGE1341** "Public policy seminar" a comme prérequis BECGE1217 AND BECGE1211
- BECGE1217 - [Microeconomics](#)
  - BECGE1211 - [Macroéconomie](#)
- BESPO1360** "Ethics and the economy " a comme prérequis BESPO1173 AND BECGE1114
- BESPO1173 - [Economie I](#)
  - BECGE1114 - [Economics II](#)
- BNEER1281** "Dutch II" a comme prérequis BNEER1181
-









**o Unités d'enseignement optionnelles**

L'étudiant-e doit choisir des unités d'enseignement optionnelles pour 15 crédits au total, parmi les choix suivants. A noter : si l'étudiant-e a choisi de remplacer l'unité d'enseignement "Operationeel beheer", il-elle doit inscrire une unité d'enseignement optionnelle supplémentaire en néerlandais à son programme (à crédits constants).

⌘ Au moins 5 crédits parmi les unités d'enseignement suivantes :

⌘ BECGE1326	Mens en organisatie	⌘
-------------	---------------------	---

⌘ Au moins 2 crédits parmi les unités d'enseignement suivantes :

## ECTB1BA - Informations diverses

### CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.  
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

#### SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- [Conditions particulières d'accès à certains programmes](#)

### Conditions d'accès générales

Sous réserve d'autres dispositions légales particulières et en vue de l'obtention du grade académique qui les sanctionne, ont accès à des études de premier cycle les étudiant-es qui justifient :

- 1° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré à partir de l'année scolaire 1993–1994 par un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale de la Communauté française le cas échéant homologué s'il a été délivré par un établissement scolaire avant le 1er janvier 2008 ou revêtu du sceau de la Communauté française s'il a été délivré après cette date, ainsi que les titulaires du même certificat délivré, à partir de l'année civile 1994, par le jury de la Communauté française;
- 2° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992–1993 accompagné, pour l'accès aux études de premier cycle d'un cursus de type long, du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur;
- 3° soit d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté française sanctionnant un grade académique délivré en application du présent décret, soit d'un diplôme délivré par une institution universitaire ou un établissement organisant l'enseignement supérieur de plein exercice en vertu d'une législation antérieure;
- 4° soit d'un certificat ou diplôme d'enseignement supérieur délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale;
- 5° soit d'une attestation de succès à un des [examens d'admission](#) organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Communauté française; cette attestation donne accès aux études des secteurs, des domaines ou des cursus qu'elle indique;
- 6° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études similaire à ceux mentionnés aux littéras précédents délivré par la Communauté flamande, par la Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire;
- 7° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux littéras 1° à 4° en application d'une législation fédérale, communautaire, européenne ou d'une convention internationale;

#### Remarques :

Les demandes d'équivalence doivent être introduites auprès du [Service des équivalences](#) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique dans le respect des délais fixés par celui-ci.

Les deux titres suivants sont reconnus équivalents d'office au Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) :

- baccalauréat européen délivré par le Conseil supérieur de l'Ecole européenne,
- baccalauréat international délivré par l'Office du baccalauréat international de Genève.

8° soit du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES) conféré par le jury de la Communauté française.

### Conditions d'accès spécifiques

- L'accès aux études de 1er cycle (bacheliers) aux candidats de nationalité hors Union européenne qui ne sont pas assimilés aux ressortissants belges est conditionné aux critères suivants :
  - ne pas avoir obtenu de diplôme d'enseignement secondaire depuis plus de 3 ans maximum. Exemple: pour une demande d'admission pour l'année académique 2024-2025, vous devez avoir obtenu votre diplôme lors des années académiques 2021-2022, 2022-2023 ou 2023-2024. En Communauté française de Belgique, l'année académique s'étend du 14 septembre au 13 septembre.
  - ne pas être déjà titulaire d'un diplôme de 1er cycle
- Les candidats, quelle que soit leur nationalité, disposant d'un diplôme d'études secondaires d'un pays hors Union européenne, doivent avoir obtenu une moyenne de 13/20 minimum ou, à défaut, d'avoir obtenu cette moyenne, avoir réussi une année d'études



- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays hors Union européenne, la demande d'admission doit contenir l'équivalence de votre diplôme** délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [site suivant](#).

## Accès par valorisation des acquis de l'expérience

### Accès au premier cycle sur la base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience professionnelle ou personnelle (VAE)

Aux conditions générales que fixent les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, en vue de l'admission aux études, les jurys valorisent les savoirs et compétences des étudiant-es acquis par leur expérience professionnelle ou personnelle.

Cette expérience personnelle ou professionnelle doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant-e sont suffisantes pour suivre ces études avec succès.

Au terme de cette évaluation, le jury détermine les enseignements supplémentaires et les dispenses éventuelles qui constituent les conditions complémentaires d'accès aux études pour l'étudiant-e.

## Conditions particulières d'accès à certains programmes

- Accès aux études de **premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte**

Attestation de réussite à l'[examen spécial d'admission aux études de premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte](#).

L'accès à ces études est toujours subordonné à la réussite de cet examen spécial d'admission. Les matières du programme ainsi que le mode d'organisation de l'examen peuvent être obtenus auprès du secrétariat de cette faculté.

- Accès aux études de **premier cycle en médecine vétérinaire**

L'accès aux études de premier cycle en médecine vétérinaire est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

Les étudiants inscrits en 1<sup>ère</sup> année du grade de bachelier en médecine vétérinaire doivent se soumettre en fin d'année à un concours à l'issue duquel certains d'entre eux pourront obtenir, selon un quota défini, une attestation les autorisant à poursuivre leurs études. Cette attestation sera exigée au moment de l'inscription administrative auprès du Service des inscriptions de l'UCLouvain à la suite du cycle.

- Accès aux études de **premier cycle en kinésithérapie et réadaptation**

L'accès aux études de premier cycle en kinésithérapie et réadaptation est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

- Accès aux études de **premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie**

L'accès aux études de premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

- Accès aux études de **premier cycle en médecine et en sciences dentaires**

L'accès aux études de premier cycle en médecine et en sciences dentaires est conditionné par la réussite d'un concours d'accès.

Les informations y relatives sont disponibles [sur le site de l'ARES](#) (Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur).

- Accès au **Bachelor of Science in Business Engineering**

The Bachelor of Science in Business Engineering is a joint program organised by KU Leuven and UCLouvain Saint-Louis Bruxelles. In order to register, all candidate must first submit an application via the [KU Leuven admission platform](#). The [conditions of access](#) to this programme are specific.

## PÉDAGOGIE

---

A Saint-Louis, les cours magistraux se donnent dans des auditoriums de taille raisonnable. Ceci permet aux étudiant-e-s de profiter de contacts privilégiés avec les enseignants et enseignantes. Les unités d'enseignement d'économie, de méthodes quantitatives et de sciences sont accompagnées de séances de travaux pratiques en petits groupes.

Au premier quadrimestre, des monitorats accompagnent les unités d'enseignement d'anglais et de droit pour les étudiant-e-s qui éprouveraient des difficultés dans ces matières. Des monitorats de remédiation en économie et en mathématiques sont proposés au second quadrimestre pour celles et ceux qui n'ont pas réussi ces examens au cours de la session de janvier.

### Des aides méthodologiques

Quel que soit le programme de bachelier, la faculté accorde une place importante à l'accompagnement pédagogique. Le Service d'orientation et d'accompagnement vers la réussite propose diverses activités et est disponible pour rencontrer les étudiants et étudiantes qui le souhaitent.

## EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

---

**Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».**

Le contrôle des connaissances (évaluation certificative) s'effectue durant les sessions d'examens. La plupart des examens sont écrits.

Trois sessions d'examens sont organisées au cours de l'année académique : en janvier, en juin, en août-septembre. Au 1er bloc, les examens de la session de janvier qui n'auraient pas été réussis peuvent être représentés en juin et/ou en septembre.

Des évaluations formatives sont proposées durant l'année sous la forme de travaux pratiques à préparer. Pour certaines unités d'enseignement, un système d'évaluation continue, complémentaire à l'examen est mis en place.

## MOBILITÉ ET INTERNATIONALISATION

---

### Programmes d'échange

L'UCLouvain Saint-Louis - Bruxelles a conclu des conventions d'échanges avec des universités situées en dehors de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces conventions permettent aux étudiant-es de suivre une partie de leur programme de bachelier dans une université partenaire tout en restant inscrit-es à titre principal à l'UCLouvain. Les étudiant-es en sciences économiques et de gestion peuvent participer à un séjour ERASMUS au deuxième quadrimestre du 3e bloc. Le programme suivi durant ce séjour représente environ 30 crédits.

Trois types d'échanges sont proposés aux étudiant-es :

- des **échanges Erasmus** avec des universités de pays de l'Union européenne
- des **échanges Erasmus Belgica** avec des universités belges néerlandophones
- des **échanges avec des universités hors d'Europe**, sur la base d'accords bilatéraux.

En savoir plus sur les [destinations](#).

### Bourses pour séjours linguistiques

La Faculté octroie des bourses aux étudiant-es qui souhaitent effectuer un séjour linguistique durant l'été. Les candidat-es à ces bourses sont sélectionné-es sur la base de leur résultat et de leur motivation.

En savoir plus sur les [séjours et bourses linguistiques](#).

## FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

---

Le programme de bachelier en sciences économiques et de gestion donne un accès direct aux masters en sciences économiques et de gestion, organisés en Fédération Wallonie-Bruxelles (à l'exception cependant du master en ingénieur de gestion).

A l'aide de la formation solide en néerlandais et anglais du programme trilingue français-néerlandais-anglais en sciences économiques et de gestion, au terme du programme les étudiants sont munis pour un master en néerlandais et en anglais.

### Masters accessibles à l'UCLouvain

#### Accès direct

- [Master \[120\] en sciences économiques, orientation générale](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en sciences de gestion](#) (Louvain-la-Neuve) et [Master \[120\] en sciences de gestion](#) (Mons)
- [Master \[60\] en sciences de gestion](#) (Louvain-la-Neuve) et [Master \[60\] en sciences de gestion](#) (Mons)
- [Master \[120\] en sciences de gestion \(horaire décalé\)](#) (Mons)
- [Master \[120\] en gestion des ressources humaines](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en gestion de l'entreprise](#) (co-diplômé avec l'ICHEC)

#### Autres formations accessibles

Le bachelier en sciences économiques et de gestion a accès à d'autres masters moyennant le respect des conditions et prérequis fixés pour ces programmes. S'il-elle n'a pas acquis les matières prérequisées pour le master visé, il-elle devra les ajouter à son programme, à hauteur de maximum 60 crédits d'enseignements supplémentaires.

Parmi les masters UCLouvain (généralement orphelins) largement accessibles aux diplômés bacheliers UCLouvain, citons :

- [Master \[120\] en gestion de l'entreprise](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en études européennes](#) (Louvain-la-Neuve)